



MOUTONNE (39)



**Extrait du Dictionnaire
GEOGRAPHIQUE,
HISTORIQUE et STATISTIQUE
Des communes de la Franche-Comté
De A. ROUSSET
Tome IV (1854)**

Monthenne, Mouthonne,

Village de l'arrondissement de Lons-le-Saunier ; canton et bureau de poste d'Orgelet ; perception de Présilly ; paroisse de Sézéria ; à 2 km 500^m de Sézéria, 4 d'Orgelet et 23 de Lons-le-Saunier.
Altitude: 490^m.

Le territoire est limité au nord par Réthouse, au sud par Chavéria et Sézéria, à l'est par Présilly et Sézéria, à l'ouest par Beffia et Chavéria.

Il est traversé par la route départementale n° 15, d'Orgelet à Saint-Amour ; par les chemins vicinaux tirant à Présilly, à Réthouse, à Chavéria et à Sézéria ; par la Thoreigne et le ruisseau de Sézéria.

Le village est situé sur le bord occidental de la grande plaine qui est au sud d'Orgelet, contre le revers d'un coteau au pied duquel passe la route d'Orgelet à Saint-Amour. Les maisons sont groupées, construites en pierre et couvertes en chaume ou en tuiles. Quelques-unes sont isolées sur les bords de la route. Les autres sont au nord-ouest.

Population : en 1790, 119 habitants ; en 1846, 181 ; en 1851, 180, dont 90 hommes et 90 femmes ; population spécifique par km carré, 48 habitants ; 45 maisons; 45 ménages.

État civil : les plus anciens registres de l'état civil datent de 1793.

Vocabulaire : Assomption de Notre-Dame.

Série communale à la mairie. La série du Greffe, déposée aux Archives Départementales a reçu les cotes 3 E 5636 à 5639, 3 E 8097, 3 E 9867 à 9869 et 3 E 13036. Tables décennales : 3 E 1283 à 1291.

Microfilmé sous les cotes 5 Mi 777 et 778, 5 Mi 1265, 2 Mi 1118, 2 Mi 1840, 5 Mi 16 et 5 Mi 1184.

Les jeunes gens émigrent en grand nombre pour être domestiques ou ouvriers à Lyon.

Cadastré : exécuté en 1826 : surface territoriale 398^h 84^a divisés en 1368 parcelles que possèdent 88 propriétaires dont 24 forains ; surface imposable 393^h, savoir : 158 en terres labourables, 127 en bois-taillis, 65 en prés, 29 en pâtures, 11 en friches et murgers, 1^h 60^a en sol et aisances de bâtiments, 56^a en vergers et 50^a en jardins ; d'un revenu cadastral de 5.825 fr. ; contributions directes en principal 1.204 fr.

Les trois quarts du territoire sont en plaine et l'autre quart est en côtes.

Le sol, très humide et peu fertile, produit du blé, de l'avoine, des légumes secs, des pommes de terre, du foin, des fourrages artificiels, un peu d'orge, de maïs, de navette, de betteraves, de chanvre, de lin et de fruits. On exporte les deux cinquièmes des céréales et on importe le vin. Le revenu réel des propriétés est de 5 fr. pour 0/0.



On élève dans la commune du bétail à cornes, des ânes, quelques chevaux et porcs ; 20 ruches d'abeilles.

On trouve sur le territoire de la craie blanche, de la belle et bonne pierre ordinaire à bâtir et de taille, de la pierre à chaux et du très beau quartz, dont plusieurs cristaux imitent la topaze par le ton de leur couleur. Taillés et montés sur des bijoux, ces cristaux tromperaient des yeux peu exercés à distinguer des pierres précieuses. On y a aussi découvert une étoile de mer fossile, *asterias areniaca*, et une encrinite, *lilium lapideum*.

Les habitants, très laborieux et généralement dans l'aisance, fréquentent les marchés d'Orgelet. Leur principale ressource consiste dans l'agriculture. Il y a un châlet dans lequel on fabrique annuellement 2.500 kg de fromages.

Biens communaux : une maison commune construite en 1844, qui renferme la mairie, le logement de l'instituteur et la salle d'étude, fréquentée en hiver par 18 garçons et 16 filles ; une place publique et 153^h 03^a de pâtures, bois-sapins, terres et friches ; d'un revenu cadastral de 1.411 fr.

Bois communaux : 121^h 99^a ; coupe annuelle, 3^h 80^a.

Budget : recettes ordinaires 1.883 fr. ; dépenses ordinaires 1.744 fr.

NOTICE HISTORIQUE

Longtemps avant l'époque où Moutonne commença à figurer dans l'histoire, une bourgade considérable, d'origine gauloise, avait existé non loin de ce village et avait conservé le nom de *ville de Barre* (villa Barri), qui lui avait été donné par les Romains. Deux grandes voies la traversaient, l'une se dirigeant d'Orgelet à Lyon par Sézéria, appelée aujourd'hui *chemin des Allemands*, et l'autre tirant de la même ville à Saint-Amour. Dans le lieu dit *vers la Planche*, on trouve des tuileaux à rebords et des amoncellements de ruines qui marquent la place qu'occupait la ville de Barre, au bord sud-est de la route d'Orgelet à Saint-Amour. On voit à Moutonne une motte circulaire de 120^m de diamètre et de 8^m de hauteur, dite le *Mollard du Châtelet*, entourée par un large fossé qu'alimentait le ruisseau de la Thoreigne. Cette éminence était couronnée par une forteresse romaine qui avait laissé des vestiges encore reconnaissables en 1510. Moutonne n'est désigné nominativement dans les chartes qu'à partir de 1290 ; antérieurement il ne figure que sous le nom générique de *paroisse de Sézéria*.

Seigneurie : Ce village était le chef-lieu d'une châtelainie relevant d'Orgelet et avait pour dépendances Beffia, appelé dans les anciens titres *Boussia*, *Bancia*, *Béoucie*, *Bèoussia*, et Ronthonay. Le seigneur avait la justice haute, moyenne et basse, qu'il faisait exercer par un juge châtelain, un procureur d'office, un scribe, des sergents, messiers et forestiers. Le châtelain connaissait de tous crimes et délits et publiait les donations et testaments. Le signe patibulaire pour l'exécution des criminels était sur le territoire de Beffia dans le lieu dit *en Poil Rouget*. Les sujets étaient main-mortables, taillables et corvéables à volonté. Ils devaient faire la montre d'armes au château, s'y retirer en cas d'imminent péril et contribuer à son entretien. Chaque chef de famille devait un droit de gerberie consistant en une gerbe de froment et une gerbe d'avoine. La dîme se payait à raison d'une gerbe sur onze ; un tiers appartenait au seigneur ; les deux autres tiers se partageaient entre l'abbesse de Château-Chalon, le curé de Sézéria et le prieur de Gigny. Les épaves, l'impôt des quatre cas, l'échantillonnage des poids et mesures, l'institution des gardes, la visite des chemins et le bois de la Grosse-Serve, de 3.000 journaux, appartenaient au seigneur.

Au mois de décembre 1721, le roi érigea les terres de Moutonne, Marnézia, etc., en marquisat, sous le nom de Lezay, en faveur de Claude-Hubert de Lezay.

Seigneurs : La terre de Moutonne appartient pendant plusieurs siècles à la famille de la Baume ou de la Balme, et passa au XIV^e siècle dans celle de Courlaoux.

Au mois d'octobre 1389, Jean, fils d'Huguenin de Courlaoux, en fit hommage à Jean de Chalon, sire de Châtelbelin, son suzerain. Guillaume de Courlaoux, écuyer, fils de Jean, fit le même devoir envers Louis

de Chalon, comte de Tonnerre, en 1402, et le réitéra en 1409 envers Jean-sans-Peur, duc et comte de Bourgogne, qui venait de confisquer les biens de Louis de Chalon. Guillaume de Courlaoux vivait encore en 1422, et se reconnut, à cette époque vassal du duc Philippe-le-Bon. Louis de Courlaoux, petit-fils de Guillaume, exigea de ses sujets, en 1511, une reconnaissance générale de ses droits seigneuriaux. Il ne laissa pour héritière qu'une seule fille qui épousa Louis d'Azuel, seigneur de ce lieu. Deux enfants naquirent de cette union : *Philibert* d'Azuel et *Antoinette* d'Azuel, épouse de Pierre de Lezay, qui possédèrent dans l'indivision la seigneurie de Moutonne. Philibert d'Azuel laissa pour héritier Jean-Philibert d'Azuel, son fils. Mathieu de Lezay succéda à Antoinette d'Azuel, sa mère. Un partage fait par autorité du parlement, le 24 novembre 1598, fit cesser l'indivision entre ces deux seigneurs. La portion échue à Jean-Philibert d'Azuel passa à Jeanne d'Azuel, sa fille, épouse de Jean de Lezay, capitaine héréditaire de Saint-Claude. Frédéric de Lezay, chevalier, se qualifiait, en 1663, de seigneur de Moutonne en partie.



Le 22 novembre 1693, Gasparine de Marnix, fille de Claude de Marnix, baron de Crilla, et de Gasparine de Lezay, donna la moitié lui appartenant dans cette seigneurie à Éléonore de Marnix, sa sœur, épouse de Philibert de Précipiano, baron de Cusse.

Le 23 avril 1704, Humbert de Lezay, lieutenant-colonel au régiment de Crouis, acheta cette moitié et devint seul seigneur de Moutonne. Ses descendants ont possédé cette terre jusqu'au moment de la révolution.

Château : L'ancien château ayant été assiégé et pris par le duc de Longueville le 16 juillet 1637, fut démantelé. La description qu'on en trouve dans les titres antérieurs à cette époque donne une haute idée de son importance. Il se composait d'un énorme donjon isolé, d'une maison forte, d'écuries voutées, de grangeages, de bâtiments de fermiers, et était clos par une ceinture de murailles flanquées aux angles de tours rondes et bordées par un fossé qu'on ne traversait qu'à l'aide d'un pont-levis. Il y avait deux portes, l'une fortifiée qui regardait le village et l'autre s'ouvrant sur la basse-cour. Une tour isolée, en dehors de l'enceinte, servait d'avant-poste. Le château actuel, reconstruit en partie en 1738, sur l'emplacement de l'ancien, est placé au nord-ouest de la route d Orgelet à Saint-Amour, au sommet d'un coteau escarpé d'où l'on domine le bassin de la Valouse. Il se compose d'un donjon quadrangulaire élevé de deux étages au-dessus du rez-de-chaussée, de bâtiments de dépendances adossés au donjon, et de bâtiments de fermiers. On arrive, par une belle avenue de tilleuls séculaires, à des jardins disposés en terrasses qui se rattachent à un vaste parc. Cette propriété fut habitée longtemps par Mgr de Rohan-Chabod, évêque de Saint-Claude, qui l'avait louée de Messieurs de Lezay. C'est de là que ce prélat data, en 1790, son fameux mandement ou plutôt sa protestation contre la révolution, qui souleva tant de haines qu'on fut obligé de placer des troupes à sa porte pour protéger sa personne. Il appartient à M^{lle} Bailliat, de Lyon, par acquisition de M. Mornay, de Charnod.

Paroisse : Moutonne dépendait de la paroisse de Sézéria.

Curiosités naturelles : On remarque à Moutonne le gouffre ou entonnoir dans lequel se perd le ruisseau de la Thoreigne, au lieu dit *sur le Lac*.